

Requête présentée au juge des tutelles

Par dazan_old, le 06/08/2007 à 10:38

à la question :

personne susceptible de se charger des fonctions de tuteur ou de curateur (p3) dois-je répondre quelque chose sachant que je préfèrerais un tuteur externe?

en 4° page:

- je ne connais de ses revenus que sa pension trimestrielle de retraité SNCF. Puis-je me contenter de cette réponse?
- je ne connais de son patrimoine que des renseignements vagues comme la possession d'un compte courant postal, d'un livret A et d'une assurance-vie multi-options et je ne connais pas le montant ni des uns ni des autres. Puis-je répondre d'une manière aussi vague?

Par ly31, le 08/08/2007 à 14:38

Bonjour

Qui êtes vous par rapport à la personne qui doit être mise sous tutelle ou curatelle ?

Bonne fin de journée

ly31